

N° 108
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

15 mars 2016

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'amendement à la
convention sur la **future coopération multilatérale**
dans les **pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest**
du 24 octobre 1978.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de
loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 212 (2014-2015), **449** et **450** (2015-2016).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'amendement à la convention sur la future coopération multilatérale dans les pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest du 24 octobre 1978 (ensemble deux annexes), adopté à Lisbonne le 28 septembre 2007, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 15 mars 2016.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 212 (2014-2015), Sénat.